

## QUELLE SITUATION MACRON ET LECORNU RÉSERVENT-ILS AUX RETRAITÉS À TRAVERS LES 2 PROJETS DE BUDGET ?

### RÉPONSE : ILS SONT SANS PITIÉ POUR LES RETRAITÉS.

- Une **année blanche** est annoncée ; donc pas d'augmentation des pensions en 2026 et sous-indexation probable jusqu'en 2030.
- **Le barème de l'impôt est gelé** = pas d'indexation sur l'inflation . Résultat : une augmentation de l'impôt .
- **Abandon de l'abattement de 10%** , remplacé par un forfait de 2000€. Des personnes non imposables le deviendront.

Selon Mr MARTIN , le président du MEDEF, cet abattement est « aberrant » et « contre - nature » . Il serait attribué aux retraités , affirme-t-il , au titre de frais professionnels . Cette affirmation est un mensonge.

La déduction fiscale pour frais professionnels est réservée aux seuls salariés. Quant à l'abattement de 10% , il ne concerne que les retraités . Créé par la loi de finances pour 1978, il a été instauré par souci d'équité , compte tenu du fait que les retraités étaient pénalisés par les modifications successives apportées dans le calcul de l'impôt (dont les bénéficiaires étaient les contribuables autres que les retraités et les salariés ).

Cet abattement est la contre-partie du fait que les revenus des retraités sont déclarés par des tiers , sans possibilité par conséquent de fraude fiscale.

- **Un secteur auquel MACRON et LECORNU portent un coup de sabre magistral de un milliard d'euros , c'est celui des associations .** Alors que le tissu associatif est le ciment de l'action sociale , culturelle , sportive, de l'éducation populaire , 90 000 emplois sont menacés à court terme . Le secteur associatif représente 1,8 million de salariés auxquels il faut ajouter plusieurs millions de bénévoles . Le manque de moyens financiers entraînera d'importantes réductions d'activités qui impacteront la vie des citoyens puisque la moitié des structures d'aide à domicile, que 10% des crèches , 30% des EHPAD et même 10% des hôpitaux sont gérés par des associations.
- **S'agissant de la Sécurité sociale, le budget est d'une extrême brutalité . Le texte prévoit une réduction des moyens de 7,1 milliards rien que pour l'assurance maladie .** Cette baisse entraînera une aggravation des conditions de soins dans les hôpitaux qui sont déjà en grande souffrance. La situation est pire dans le secteur psychiatrique .  
L'assuré sera mis à contribution via le doublement des franchises médicales et des participations forfaitaires ; ce qui augmentera les reste à charge sur les consultations , les médicaments, les actes para-médicaux et les transports sanitaires.  
Les mesures prévues par BAYROU contre les ALD (affections de longue durée) sont maintenues.  
Bien sûr , tout cela provoquera une majoration des cotisations de l'assurance complémentaire santé. Ce sont les personnes âgées , celles qui ont le plus besoin de se soigner , qui seront frappées en premier.

### Par contre, ce budget ménage les riches et les grandes entreprises.

L'économiste Gabriel ZUCMAN le résume ainsi :

**« Dans le projet de loi de finances , tout a été fait pour épargner Bernard ARNAUD et les milliardaires français ».**

Notons que le budget des armées ne souffre , quant à lui, d'aucune amputation . Il atteint 2 % du PIB et il est programmé à 3 % puis à 5 % pour les années à venir.

Notons aussi qu'il n'est pas prévu de toucher aux aides publiques dont bénéficient les grandes entreprises : 211 milliards en 2023 . Argent versé sans transparence , ni suivi, ni évaluation , utilisé entre autre chose, pour nourrir les actionnaires.

### **VU LA SITUATION QU'ON NOUS RÉSERVE :**

- **Nous devons porter très fort l'exigence d'un pouvoir d'achat nous permettant de vivre dignement .** Le pouvoir d'achat n'est pas secondaire mais vital. C'est lui qui nous permet de nous nourrir , de nous loger, de nous soigner , de nous cultiver.
- **Plus que jamais, la prise en charge à 100 % des soins prescrits par la Sécurité sociale** est d'une brûlante actualité.
- **N'oublions pas la perte d'autonomie** qui se trouve dans une situation catastrophique par manque d'établissements publics d'accueil et insuffisance énorme de personnels qualifiés , correctement rémunérés. La perte d'autonomie est un aléa de la vie comme toute autre maladie . Elle doit , de ce fait, être prise en charge à 100 % et inscrite dans la branche maladie de la Sécurité sociale.
- **Signalons en outre la nécessité du maintien et de la création de services publics de proximité sur l'ensemble du territoire** (centres de santé, maisons de retraite, EHPAD publics)

### **MAIS IL NOUS FAUT ALLER PLUS LOIN :**

**Nous fêtons , cette année , les 80 ans de la Sécurité sociale qui fut une réforme révolutionnaire .** Pourquoi ? Parce qu'elle a soustrait au patronat une part importante des richesses créées par le travail humain , ce que ce même patronat n'a jamais accepté et a toujours combattu.

### **IL NOUS FAUT , AUJOURD'HUI, INSCRIRE DANS NOS OBJECTIFS LA RECONQUÊTE ET LA CONSTRUCTION D'UNE SÉCURITÉ SOCIALE DU 21° SIÈCLE.**

- ➔ Une Sécu fondée sur les principes fondateurs de 1945 (universalité, solidarité, démocratie) et élargie aux besoins actuels de la population.
- ➔ Une Sécu avec une gestion démocratique assurée par les délégués élus des assurés sociaux.
- ➔ Une Sécu avec un financement solidaire basé sur les cotisations salariales et patronales et étendues aux revenus financiers
- ➔ Avec une mise en sécurité sociale de l'alimentation, de l'eau, de l'énergie, des transports , de la culture, des frais d'obsèques etc.

### **METTONS EN SÉCURITÉ SOCIALE LA TOTALITÉ DE LA VIE HUMAINE .**

Ce serait une bonne manière de répondre aux difficultés qui naissent de la vie chère , aux angoisses qui surgissent de la crainte du chômage , de la précarité des salaires .

**Cette nécessité de mettre en sécurité sociale l'ensemble de la vie humaine n'est pas nouvelle. Elle a déjà été soulignée.**

**Écoutons ce que nous dit Henri REYNAUD** dans son rapport au Comité Confédéral National de la CGT des 14 et 15 janvier 1947 :

« Avec la Sécurité sociale, il s'agit de donner aux travailleurs et à leur famille , de la façon la plus complète et la plus totale , la sécurité du lendemain ; il s'agit par conséquent , de couvrir tous les travailleurs sans exception ; il s'agit ensuite de les couvrir de tous les risques , de tous les cas dans lesquels leur salaire ou le fruit de leur travail se trouve diminué. L'objectif d'un programma total de Sécurité sociale est donc de grouper tous les travailleurs et de couvrir la totalité de la population contre tous les risques du lendemain » (souligné par nous)

**Écoutons ce qu'a déclaré Ambroise CROIZAT dans une intervention à la Chambre des députés :**

« La mise en Sécurité sociale de tout français couvrira l'ensemble de sa vie , de sa naissance à son décès (souligné par nous) . Elle permettra aux travailleurs de s'emparer d'une grande partie du capital pour l'orienter uniquement vers le bien-être des gens , loin de l'appétit des actionnaires ou des institutions bancaires ou boursières ».

### **DÉFENDONS ET AMÉLIORONS CETTE BELLE CONQUÊTE RÉVOLUTIONNAIRE :**

Comme nous y invite Gilbert CARREL , président de l'IHS.CGT, dans l'éditorial des Cahiers d'Histoire Sociale n° 173 de mars-avril 2025 :

« Lorsque le CNR (Conseil National de la Résistance) a validé son programme , le 15 mars 1944, à partir du projet de la Charte de la Résistance présenté par Pierre VILLON, la France vivait encore sous le joug nazi avec la collaboration du régime de Vichy. C'est dans ces moments terribles que fut pensée et couchée sur le papier une vision de la société future dans une France débarrassée de l'occupant et de ses serviteurs . Il fallait une sacrée dose d'optimisme et beaucoup d'espoir en la victoire pour porter un tel dessein dans un pays détruit dont les ressources étaient pillées . Mais ils l'ont fait , dans la clandestinité, avec la menace permanente d'être arrêtés , torturés, déportés ou fusillés . La République démocratique et sociale que les membres du CNR ont adoptée avait une visée humaniste et solidaire .

Lorsque les grandes lignes concernant la protection sociale furent tracées, l'ambition qui les animait était de bâtir une société où plus jamais les citoyens n'auraient peur du lendemain . Pour ce faire, il fallait construire un système basé sur la solidarité et le partage des richesses produites par le travail , sous gestion et contrôle des salariés . C'est fidèle à cet esprit qu'en octobre 1945, Ambroise CROIZAT avec LAROQUE et NETTER, a élaboré et fait publier les ordonnances qui ont donné naissance à la Sécurité sociale. Le patronat , qui faisait profil bas à la Libération , fut contraint d'accepter ces choix politiques . Mais il ne fallut que peu de temps pour que les collaborationnistes soient amnistiés et que la droite conservatrice mène pour eux le combat de classe contre notre système de protection sociale.

Certes, les forces du capital et les gouvernements à leur service sont parvenus à l'abîmer mais, soufflons avec fierté et promesse de la défendre et de l'améliorer , les 80 bougies de cette belle conquête révolutionnaire. »

**Jeunes, salariés, privés d'emploi, retraités, construisons ensemble une sécurité sociale du XXI<sup>e</sup> siècle.**